

Politique | La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) confirme la pollution de l'eau potable



Ce mercredi 20 juillet, lors d'un point presse, la CUB a confirmé une pollution de l'eau potable au perchlorate d'ammonium sur neuf communes, ce qui représente 94 000 habitants. Des taux importants de perchlorate d'ammonium ont été découverts fin juin. Cela a entraîné l'arrêt du quart des sites de captage d'eau alimentant l'agglomération bordelaise. L'information avait été dévoilée mardi, suite aux révélations faites par le groupe écologiste EELV de la CUB. Jeudi, la France va fixer des normes de toxicité relatives à ce produit. Une première en Europe.

L'information est connue depuis plusieurs jours des autorités. Une réunion d'urgence en préfecture de Gironde a eu lieu le 1er juillet. Aussitôt, des mesures de confinement des cinq sites de captage concernés, soit 25% de l'ensemble du réseau, ont été opérées. Pour autant, la Lyonnaise des eaux, délégataire du service de l'eau pour la CUB, se veut rassurante. Le maximum relevé dans l'eau distribuée avant l'arrêt des sources polluées a été inférieur au seuil de toxicité que devrait annoncer demain le ministère de la Santé. On peut toutefois se demander sur quelles bases ce seuil est fixé, dans la mesure où l'on détecte pour la première fois ce produit dans l'eau potable.

La France sera le premier pays européen à fixer une norme sur le perchlorate d'ammonium

En effet, il n'a jamais jusqu'ici été recherché dans les prélèvements effectués par les autorités sanitaires. Comment alors a-t-il été détecté ? En réalité, c'est un concours de circonstances. Dans le cadre du rachat, début avril, de SNPE matériaux énergétiques (SME) par le groupe d'aéronautique et de défense Safran, des recherches spécifiques ont été effectuées et des taux pouvant aller jusqu'à 30 mg/l ont été relevés au niveau des sources polluées. C'est un produit utilisé pour la propulsion de missiles. Prenant la mesure du problème, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) s'apprête à recommander un seuil de toxicité de 15 microgrammes par litre d'eau pour les adultes et de 4 microgrammes par litre pour les nourrissons. Dans son avis, qu'elle vient de rendre public, l'Anses indique que les perchlorates ne sont ni cancérigènes, ni mutagènes. Cependant, "même si aucune étude épidémiologique n'apporte de preuve concernant les effets des perchlorates sur la fonction thyroïdienne, des études expérimentales suggèrent qu'ils peuvent induire un déficit en hormones thyroïdiennes", indique-t-elle. Pour

mémoire, une pollution identique avait été relevée fin janvier dans les eaux de la Garonne, à Toulouse, où une autre usine du même groupe en fabrique. La préfecture de Haute-Garonne avait alors pris un arrêté de mise en demeure afin de réduire les rejets dans le fleuve. En attendant, à Bordeaux, des pompages plus importants vont être effectués dans d'autres zones et des projets de forages au Nord-Ouest ont été envisagés. "Il faudra près d'un an et demi pour que cette pollution se résorbe naturellement car seule la dilution est aujourd'hui connue comme efficace", prévient Antoine Bousseau, directeur régional d'Aquitaine de la Lyonnaise des eaux. De son côté, la Communauté urbaine de Bordeaux dit se réserver la possibilité d'engager des poursuites judiciaires, selon le principe du pollueur-payeur, "afin que le contribuable ne soit pas pénalisé", a indiqué Jean-Pierre Turon, le vice-président de la CUB en charge de l'eau et de l'assainissement. Demain, la préfecture de Gironde communiquera à son tour sur ce dossier sensible.

Nicolas César

Crédit photo : Aqui!



Nicolas César

Crédit Photo : Aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 20/07/2011
[Url de cet article](#)